



I. Contexte

Avec l'entrée en application du Cadre de transparence renforcé établi par l'article 13 de l'Accord de Paris, le suivi et le rapportage des émissions et absorptions de gaz à effet de serre occupent une place centrale dans les obligations de transparence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Dans ce cadre, chaque Partie est appelée à soumettre, tous les deux ans, un Rapport Biennal sur la Transparence (RBT/BTR), comprenant notamment son inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES).

Afin d'assurer la transparence, la comparabilité et la cohérence des informations rapportées entre les Parties et dans le temps, la décision 18/CMA.1 définit les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) applicables au Cadre de transparence renforcé. Ces dispositions ont ensuite été opérationnalisées par la décision 5/CMA.3, qui précise notamment les formats de rapportage de l'inventaire à travers les Common Reporting Tables (CRT), ainsi que la structure du document national d'inventaire (NID). L'inventaire national repose ainsi sur un ensemble cohérent comprenant les données et calculs d'émissions et d'absorptions, leur documentation méthodologique dans le NID et leur rapportage sous format tabulaire à travers les CRT.

Sur le plan méthodologique, les inventaires doivent être préparés conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES, conformément au paragraphe 20 de l'annexe à la décision 18/CMA.1. Le Raffinement 2019 de ces lignes directrices peut également être utilisé sur une base volontaire. Lorsque certaines de ses méthodologies sont retenues, leur application doit être cohérente et clairement documentée et justifiée pour les catégories concernées. Au-delà du calcul des émissions et absorptions, ces exigences impliquent donc de disposer de méthodes transparentes, de données traçables et documentées et d'une série temporelle suffisamment cohérente pour permettre l'analyse des évolutions observées.

Cette cohérence temporelle constitue précisément l'un des enjeux majeurs du présent cycle de rapportage. Les MPGs prévoient en effet la communication d'une série temporelle annuelle cohérente à partir de 1990 et disposent que l'année la plus récente de l'inventaire ne doit pas être antérieure de plus de deux ans à l'année de soumission du RBT. Pour le RBT2 du Maroc, dont la soumission est prévue en 2026, les travaux objet de la présente consultation porteront par conséquent sur la constitution, la consolidation et la documentation de la série annuelle « 1990–2024 ».

II. Contexte spécifique au projet

Le Maroc a soumis son premier Rapport Biennal sur la Transparence (RBT1), accompagné de son NID et de ses CRT, à la fin de l'année 2024. Le premier NID couvrait principalement la période 2010–2022 à travers les années 2010, 2012, 2014, 2016, 2018, 2020, 2021 et 2022. Dans ce premier cycle, le Maroc a appliqué la flexibilité prévue au paragraphe 57 des MPGs concernant la longueur de la série temporelle.

La préparation du RBT2 doit permettre de franchir une étape supplémentaire dans la consolidation du Système National d'Inventaire des GES (SNI-GES), notamment par l'établissement d'une série temporelle annuelle complète 1990–2024, la mise en œuvre effective des procédures de contrôle qualité, l'amélioration de la traçabilité des données et des recalculs, et la production d'un Rapport National d'Inventaire (NIR) pleinement cohérent avec les CRT générés à travers l'ETF GHG Inventory Reporting Tool.



Le cycle RBT2 doit en outre capitaliser sur les acquis du RBT1, sur les procédures et outils développés dans le cadre des projets antérieurs, ainsi que sur les observations issues de l'examen technique du RBT1 (Technical Expert Review – TER), dans la mesure où elles concernent l'inventaire national. Le prestataire travaillera en articulation étroite avec les points focaux/inventoristes sectoriels, la coordination nationale et le consultant international mobilisé séparément pour l'assistance technique et l'assurance qualité du NIR.

Dans ce cadre, les besoins prioritaires portent notamment sur :

- Constituer une série annuelle cohérente 1990–2024 couvrant les cinq secteurs de l'inventaire et les gaz applicables ;
- Collecter, reconstituer, documenter et archiver les données d'activité, facteurs d'émission, paramètres et hypothèses pour l'ensemble de la série temporelle ;
- Recalculer, lorsque nécessaire, les années antérieures afin d'assurer la cohérence méthodologique et d'éviter les ruptures artificielles de tendance ;
- Mettre à jour l'analyse des catégories clés, l'analyse des incertitudes, l'évaluation de l'exhaustivité et la documentation des recalculs ;
- Mettre en œuvre les procédures de contrôle et d'assurance qualité générales et spécifiques aux catégories, et documenter leur application ;
- Préparer le NID conformément à la structure prévue par la décision 5/CMA.3 et renseigner les CRT via l'ETF GHG Inventory Reporting Tool ;
- Assurer la cohérence complète entre fichiers de calcul, bases de données, résultats sectoriels, NID et CRT ;
- Intégrer les observations pertinentes du TER du RBT1 et préparer une feuille de route d'amélioration pour les cycles suivants.

III. Objectifs de la consultation

La présente consultation a pour objectif général de mobiliser un prestataire spécialisé afin d'élaborer, consolider et documenter l'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de GES du Maroc pour la série temporelle annuelle 1990–2024, et de préparer le Rapport National d'Inventaire (NIR) associé au RBT2, conformément aux exigences du Cadre de transparence renforcé, aux décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3, aux Lignes directrices 2006 du GIEC, au Raffinement 2019 et les autres orientations techniques applicables.

IV. Consistance de la prestation et approche de travail

La prestation combinera principalement les travaux de vérification en amont, de compilation de l'inventaire et d'élaboration du NIR (NID + CRT).

Elle devra être conduite de manière itérative, avec transmission régulière des résultats intermédiaires afin de permettre les contrôles, l'assurance qualité indépendante et la validation nationale dans les délais du RBT2.

Plus spécifiquement, la consultation vise à :



- Vérifier les calculs¹ réalisés par le secteur des déchets et du secteur de l'industrie ;
- Compiler l'inventaire national sur l'IPCC Software pour la série temporelle 1990 – 2024 ;
- Réaliser l'analyse des catégories clés et des incertitudes ;
- Appuyer l'extraction des CRT et assurer la vérification des résultats obtenus via l'IPCC Software et l'ETF reporting tool pour l'inventaire national ;
- Assurer l'identification des flexibilités utilisées avec une justification claire des raisons, des besoins et du calendrier prévu pour lever les flexibilités ;
- Identifier clairement les nouvelles sources d'émissions prises en compte, pour justifier l'écart des résultats, le cas échéant, avec les résultats précédents ;
- Elaborer un NIR complet et cohérent avec les fichiers sectoriels, les sorties des logiciels utilisés et des CRT, tout en utilisant strictement les décisions valables, notamment la Décision 18/CMA.1, 5/CMA.3 et ses annexes ;
- Elaborer le résumé exécutif du NIR qui sera inséré au niveau du RBT2.

Par ailleurs, le prestataire sera également tenu de :

- Appliquer les principes de transparence, exactitude, cohérence, comparabilité et exhaustivité (TACCC) ;
- Coordonner ses travaux avec le consultant international chargé de l'assistance technique et de l'assurance qualité du NIR afin d'éviter les duplications et d'intégrer les commentaires au fil de l'eau ;
- Participer à toutes les activités prévues par le projet pour le volet inventaire, notamment les 4 ateliers prévus avec les experts internationaux ;
- Veiller à apporter des éléments d'analyse pertinents pour la lecture et l'interprétation des résultats de l'inventaire et du NIR, au-delà d'une simple interprétation des tendances et des graphiques obtenus ;
- Organiser un atelier de présentation et de validation des résultats de l'inventaire ;
- Elaborer une synthèse destinée aux décideurs, en mettant en exergue les résultats, les améliorations, les contraintes, les axes d'amélioration, en se basant sur le canevas qui sera partagé par la responsable du projet ;
- Renforcer les capacités de traçabilité des fichiers du SNI-GES, en suivant la procédure d'archivage exigée par le projet et par la procédure d'assurance et contrôle qualité de l'inventaire national ;
- Maintenir un système de versionnage et de traçabilité permettant d'identifier les données sources, les fichiers de calcul, les contrôles effectués, les corrections apportées et la version finale retenue ;
- Communiquer tous les documents sources et bases de données utilisés pour assurer une communication fluide et transparente lors de la soumission du RBT2 et pouvoir répondre aux demandes supplémentaires de la CCNUCC dans ce cadre ;

¹ Les secteurs se sont engagés à collecter toutes les données relatives à la série temporelle 1990-2024 et à réaliser les calculs associés. Dans le cas où un secteur ne fournit pas les données nécessaires, une collecte de la part du prestataire sera nécessaire et fera l'objet d'un avenant au contrat signé dans le cadre de cette consultation.



- Prendre en compte toutes les remarques soulevées par le TERR concernant le NIR, et s'assurer de leur prise en charge dans le cadre du NIR 2. Les remarques ne pouvant pas être prises en charge doivent faire l'objet d'une matrice identifiant la remarque, son identifiant, la raison pour laquelle la remarque n'a pas été prise en compte, les besoins requis pour son traitement et un calendrier prévisionnel de sa prise en charge future. Si la remarque concerne une flexibilité, le lien doit être mis avec la section du NIR soulevant cette flexibilité accompagnée des justificatifs nécessaires.

V. Missions et activités

Mission 1 : Analyse des acquis du RBT1 et plan d'amélioration de l'inventaire RBT2

Cette mission vise à prendre connaissance des commentaires du TERR relevant du volet inventaire ainsi que des actions à prendre en compte notamment dans le cadre de ce cycle de rapportage relatif à la préparation du NIR2 / RBT2.

Cette mission doit aboutir à un plan d'amélioration de l'inventaire, représenté par une matrice récapitulant les commentaires du TERR, avec les actions à mettre en place et leurs calendriers d'implémentation (RBT2 et au-delà). Le prestataire est libre de choisir le format le plus adapté et est appelé à coordonner avec l'expert international recruté pour l'assistance technique qui sera apportée aux secteurs de l'inventaire national.

Le prestataire réalisera notamment les activités suivantes :

- Analyser les observations et recommandations du TER du RBT1 relatives à l'inventaire dès qu'elles sont mises à disposition par le projet, et préparer une matrice de prise en compte ;
- Identifier les lacunes de données, catégories, gaz, méthodes, facteurs d'émission, incertitudes, séries temporelles, documentation et archivage à traiter dans le RBT2 ;
- Examiner les flexibilités appliquées dans le RBT1 et identifier, avec la coordination nationale et les experts internationaux, celles qui peuvent être levées dans le RBT2, celles qui doivent être maintenues et les justifications/capacités associées ;
- Assister à la session de capitalisation de TER/Inventaire, prévue le 28 septembre 2026.
- Élaborer un plan d'amélioration sectorialisé, précisant les actions à mettre en place et les besoins associés, avec un calendrier prévisionnel de prise en compte.

Mission 2 : Vérification des bases de données sectorielles, consolidation de l'inventaire national et analyse des catégories clés

Vérification des bases de données sectorielles

Dans le cadre de cette mission, le prestataire est appelé à vérifier les différentes bases de données et fichiers de calculs des émissions des GES produits par les cinq secteurs de l'inventaire. Une attention particulière sera portée aux fichiers des secteurs « Déchets » et « Industrie ».

Le prestataire procédera ensuite à la vérification des résultats obtenus, au contrôle des séries de données/résultats obtenus et leur cohérence avec les données/résultats des inventaires nationaux antérieurs, et relèvera toutes les incohérences, le cas échéant. Ces remarques doivent être communiquées en un seul lot aux représentants du secteur concerné, en prenant en compte les délais très serrés.



Le prestataire portera une grande attention aux clés de notation utilisées par les inventorisateurs et complètera celles manquantes. Des sessions brèves doivent être organisées avec les secteurs pour s'assurer de l'utilisation pertinente des clés de notation, tout en prenant en compte les commentaires du TERR relevant de ce volet.

Consolidation de l'inventaire national

Une fois les calculs vérifiés/complétés par les secteurs, le prestataire compilera l'inventaire national des émissions et des absorptions au niveau de l'IPCC Software en se basant sur les différents fichiers définitifs communiqués par les secteurs (bases de données IPCC, fichiers Excel et autres formats appropriés), pour la série temporelle 1990 – 2024.

Le prestataire doit vérifier l'homogénéité des unités, conversions, signes et conventions de rapportage, identifier et expliquer les valeurs atypiques, les variations interannuelles importantes, les ruptures de tendance et les divergences avec les inventaires précédents.

Enfin, il procédera à une comparaison et une vérification entre les résultats obtenus au niveau de l'IPCC Software et l'ETF reporting tool / inventaire (CRT), et relèvera toute différence ou incohérence qui sera communiquée au Projet pour permettre une prise en main rapide des corrections à apporter.

Analyse des catégories clés

Le prestataire est également appelé à réaliser l'analyse des catégories clés conformément au paragraphe 25 de l'annexe à la décision 18/CMA.1 et aux Lignes directrices 2006 du GIEC, en appliquant l'Approche 1 pour l'analyse du niveau pour l'année de début de la série temporelle (1990) et la dernière année de l'inventaire (2024), ainsi que pour l'analyse de la tendance sur la période 1990–2024, avec et sans prise en compte du secteur UTCATF. Cette analyse doit se faire en prenant en compte les remarques du TERR et de l'atelier² du Secrétariat de la CCNUCC organisé en juillet 2026.

Mission 3 : Elaboration du Rapport National d'Inventaire

Sur la base de l'inventaire consolidé et des sections élaborés par les représentants du SNI-GES, le prestataire entamera l'élaboration du NIR, en prenant en compte les remarques du TERR, et en se basant strictement sur les décisions en vigueur, notamment la Décision 18/CMA.1 et 5/CMA.3 et toute autre décision valable.

Le prestataire veillera à assurer une présentation claire et rigoureuse des résultats, en précisant notamment les sources de données, les facteurs d'émission utilisés, les approches et niveaux méthodologiques retenus conformément aux arbres de décision du GIEC, ainsi que les principales hypothèses et incertitudes.

Au-delà d'une simple présentation descriptive, il devra fournir une analyse et une interprétation approfondies des résultats, en mettant en évidence les principales tendances de la série temporelle, les évolutions significatives, leurs facteurs explicatifs, ainsi que la contribution des principales catégories aux variations observées. Il analysera également les écarts par rapport aux inventaires antérieurs, notamment ceux liés aux

² Lors de l'atelier d'appui Technique pour Améliorer les Données et les Projections sur les Emissions, organisé par le Secrétariat de la CCNUCC en début juillet 2026, des remarques ont été soulevées quant à l'approche utilisée pour l'identification des catégories clés. Ces remarques sont à prendre en considération pour s'assurer de la bonne application de l'approche préconisée par le GIEC.



recalculs, changements méthodologiques, mises à jour des données ou facteurs d'émission, et formulera des commentaires techniques pertinents pour chaque secteur.

Le prestataire précisera enfin les flexibilités appliquées, les raisons de leur utilisation ainsi que les actions prévues pour en réduire progressivement le recours lors des prochains cycles de rapportage.

Enfin, le prestataire se chargera de l'intégration du chapitre relatif à l'assurance et au contrôle qualité, préparé par les représentants du SNI-GES avec l'appui d'un expert international, et ce tel que préconisé par les décisions de l'Accord de Paris.

NB : L'élaboration du NIR doit se faire dans les meilleurs délais afin de permettre d'en assurer la qualité et de faire parvenir au prestataire les commentaires pour leur prise en charge dans le cadre de la mission 4 de la présente consultation.

Mission 4 : Intégration des commentaires d'assurance qualité, finalisation, archivage et feuille de route d'amélioration

Après la revue d'assurance qualité indépendante, le prestataire finalisera l'ensemble du paquet d'inventaire et garantira sa traçabilité complète.

Cette mission comprendra les activités suivantes :

- Traiter les commentaires issus de l'assurance qualité indépendante, des revues sectorielles et de la coordination nationale ;
- Mettre à jour les calculs, le NID et les CRT de manière synchronisée et documenter les corrections apportées, le cas échéant ;
- Effectuer une vérification finale des séries 1990–2024, des recalculs, des catégories clés, des incertitudes, des notations, des totaux et des tendances ;
- Fournir la version finale du NID et des CRT ;
- Constituer l'archive finale de l'inventaire : données sources, fichiers de calcul, fichiers sectoriels, exports logiciels IPCC/JSON, références, correspondances, hypothèses, historique des versions, matrices de commentaires et justificatifs de recalcul, le cas échéant ;
- Préparer une matrice finale d'amélioration distinguant les actions réalisées pour le RBT2, les améliorations prioritaires à engager pour 2027–2028 et les améliorations de plus long terme ;
- Préparer le sommaire exécutif à intégrer au niveau du RBT2, sur les bases des exigences des décisions clés ;
- Préparer une synthèse destinée aux décideurs présentant les principaux résultats de l'inventaire 1990–2024, les évolutions majeures, les principales sources d'incertitude, les améliorations apportées et les priorités futures ;
- Présenter les résultats finaux lors d'un atelier de restitution et apporter, jusqu'à la soumission, l'appui technique nécessaire à la résolution d'éventuelles incohérences liées au NIR ou aux CRT.



VI. Livrables

Les livrables ci-dessous sont attendus. Compte tenu du calendrier de préparation du RBT2, les résultats intermédiaires et les points critiques devront être transmis au fil de l'eau lorsque leur traitement ne peut attendre la remise formelle du livrable correspondant.

Mission	Livrable	Contenu attendu	Date indicative de remise
Mission 1	L1 – Diagnostic RBT1/TER et matrice d'amélioration	Matrice des observations TER adossée aux actions d'amélioration	Au plus tard 7 jours ouvrables après l'ordre de service
Mission 2	L2 – Fichiers et Bases de données sectorielles et nationale, fichiers JSON	Fichiers de calcul des 5 secteurs (Excel, si fournis par les secteurs), après vérification de la cohérence Résultats annuels 1990–2024, y compris : recalculs, catégories clés et incertitudes Approche de référence énergie Bases de données sectorielles IPCC / JSON files Base de données de l'inventaire national / JSON file	Au plus tard 4 semaines après l'ordre de service
Mission 3	L3 – Projet de NIR (NID + CRT) prêt pour assurance qualité	Projet complet de NID conforme à l'annexe V de la décision 5/CMA.3 CRT vérifiés Matrice de cohérence NID/CRT	Au plus tard le 15 novembre 2026, sous réserve de l'avancement des secteurs et du respect des délais par les représentants du SNI-GES
Mission 4	L4 – NIR final, archive et feuille de route	NID + CRT finaux Résumé exécutif Matrice d'intégration des commentaires AQ Dossier complet pour archivage Feuille de route d'amélioration 2027–2028 et au-delà Synthèse décideurs Support et rapport de l'atelier de restitution.	Au plus tard le 20 décembre 2026 pour le paquet de soumission ; synthèse/archivage au plus tard le 31 janvier 2027

Tous les documents devront être fournis en français sous format électronique modifiable (Word, Excel et/ou PowerPoint selon la nature du livrable). Les fichiers de calcul, bases de données, matrices de suivi, exports des logiciels et fichiers de l'ETF Reporting Tool devront être remis dans des formats exploitables et réutilisables par les équipes nationales.

La synthèse destinée aux décideurs sera fournie en français et en anglais.



Les frais d'organisation logistique des ateliers, formations et consultations avec les parties prenantes seront pris en charge par le projet et ne devront pas être inclus dans l'offre financière, sauf indication contraire.

VII. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La prestation couvrira la période allant de la date de signature de l'ordre de service jusqu'à la finalisation du paquet d'inventaire du RBT2. Les produits nécessaires à la soumission devront être finalisés avant le 31 décembre 2026 et soumis dans les temps impartis pour assurer leur QA, conception et soumission dans les délais.

Les travaux d'archivage final et la synthèse aux décideurs pourront être clôturés au plus tard le 31 janvier 2027.

Le contrat est estimé pour un total de 55 HJ.

Compte tenu de l'ampleur de la série temporelle 1990–2024 et de la couverture des cinq secteurs, le soumissionnaire devra proposer une mobilisation en hommes/jours suffisante et réaliste, ventilée par expert et par mission.

NB :

En cas d'ajout d'une activité relative à la collecte des données et/ou calculs (notamment pour les secteurs des déchets et/ou industrie), un avenant au contrat sera effectué pour prendre en compte les HJ relevant de cette activité.

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération

- 1) Les délais relatifs à la validation des livrables ;
- 2) Les éventuels retards associés au décalage des travaux par les inventaristes et/ou l'expert d'AQ ;
- 3) Les périodes des congés, le cas échéant.

VIII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités, le prestataire devra :

- Travailler en coordination étroite avec la Direction en charge du projet, la Coordination nationale du RBT2, les points focaux/inventaristes du SNI-GES et les institutions détentrices de données ;
- Mobiliser les inventaristes sectoriels de manière parallèle lorsque le calendrier l'exige ;
- Organiser des réunions de démarrage, de suivi et de validation selon les besoins ;
- Alerter sans délai la coordination et gestion du projet sur toute difficulté susceptible d'affecter la cohérence de la série ou le calendrier du NIR ;
- Transmettre les résultats et commentaires critiques au fil de l'eau et ne pas attendre la remise des livrables formels pour signaler les anomalies importantes ;
- Garantir la confidentialité des données non publiques et respecter les conditions d'utilisation imposées par les organismes fournisseurs ;



- Maintenir un système de versionnage et d'archivage permettant la reproduction des résultats ;
- Collaborer pleinement avec les consultants internationaux chargés de l'assistance technique et de l'assurance qualité, et intégrer les commentaires validés par la coordination ;
- Préparer les supports techniques nécessaires aux ateliers et réunions de validation, la logistique étant prise en charge par le projet.

IX. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en tranches, après validation des livrables correspondants :

- 20 % après validation du livrable L1 ;
- 20 % après validation du livrable L2 ;
- 30 % après validation du livrable L3 ;
- 30 % après validation du livrable L4.

La validation des livrables sera prononcée par la Direction/coordination du projet après vérification de leur conformité aux présents TdR et prise en compte, le cas échéant, des commentaires techniques formulés.

X. Profils demandés

La consultation est ouverte à un bureau d'études, cabinet spécialisé ou groupement capable de mobiliser une équipe pluridisciplinaire couvrant l'ensemble des secteurs et des analyses transversales de l'inventaire. La composition proposée devra être cohérente avec la charge de travail et le calendrier.

1. Chef de mission / Expert(e) senior en inventaires nationaux de GES

- Diplôme Bac+5 au minimum dans un domaine pertinent : changement climatique, environnement, énergie, ingénierie, sciences naturelles ou domaine équivalent ;
- Au moins 15 ans d'expérience professionnelle pertinente, dont une expérience substantielle dans les inventaires nationaux de GES ;
- Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires ;
- Maîtrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES ;
- Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, le MRV, etc. ;
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation.

2. Expert (e) en inventaire des émissions des GES

- Diplôme Bac+5 au minimum dans un domaine technique pertinent ;



- Au moins 3 ans d'expérience pertinente, dont 2 expériences pratiques des inventaires GES ou calculs d'émissions/absorptions;
- Maîtrise des volumes sectoriels pertinents des Lignes directrices 2006 du GIEC et connaissance du Raffinement 2019 ;
- Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, etc. ;
- Expérience de collecte, traitement et contrôle de séries de données pluriannuelles ;
- Capacité de rédaction et de documentation.

3. Compétences transversales attendues au niveau de l'équipe

- Expérience de l'IPCC Software et/ou d'autres outils de calcul d'inventaire ;
- Expérience pratique des CRT et, de préférence, de l'ETF GHG Inventory Reporting Tool ;
- Expérience des procédures AQ/CQ, analyses de catégories clés et incertitudes ;
- Expérience d'archivage, documentation, gestion des versions et assurance de la traçabilité des données ;
- Expérience de travail avec des administrations publiques, offices statistiques, opérateurs sectoriels et autres fournisseurs de données.

XI. Présentation de l'offre du prestataire

L'offre devra comprendre les éléments suivants :

Document	Contenu
Offre technique	• CVs détaillés des membres de l'équipe • Approche méthodologique et organisation des différentes missions ; • Chronogramme de mise en œuvre et répartition proposée des H/J.
Offre financière	• Offre financière détaillée, datée et signée, indiquant le coût total, le taux journalier et le nombre d'H/J proposé par mission. NB : L'offre financière doit être datée et signée. Les frais logistiques pris en charge par le projet ne doivent pas être intégrés.

XII. Évaluation des offres

L'évaluation se déroulera en trois étapes :

Étape 1 : Analyse technique comparative des offres

Les offres techniques seront évaluées sur 100 points. Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de 60/100 seront retenues pour l'analyse financière.



Critères	Modalités d'appréciation	Note max.
Méthodologie et approche de travail		
Méthodologie	Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (25 points) Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (15 points) Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (5 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points).	25
Chronogramme	Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation (5 points) Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation (0 points)	5
Formation et expertise		
Expert 1 -Expert(e) senior en inventaires nationaux de GES		
Formation académique	Diplôme Bac+5 minimum dans un domaine pertinent (5 points)	5
Expérience	Au moins 15 ans d'expérience pertinente (5 points)	5
Expertise et références	Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires (10 points, 2 points par référence)	10
	Maîtrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES (10points, 2,5 points par référence)	10
	Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, le MRV, etc. (10 points, 2 points par référence)	10
	Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation (5 points, 1 point par atelier)	5
Expert 2 –Expert(e) en inventaire des émissions des GES		
Formation académique	Diplôme Bac+5 au minimum dans un domaine technique pertinent (2 points)	2
Expérience	Au moins 3 ans d'expérience pertinente, dont 2 expériences pratiques des inventaires GES ou calculs d'émissions/absorptions (3 points)	3
Expertise et références	Maîtrise des volumes sectoriels pertinents des Lignes directrices 2006 du GIEC et connaissance du Raffinement 2019 (6 points, 2 points par référence)	6
	Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence	6



Critères	Modalités d'appréciation	Note max.
	climatique, etc. (6 points, 2 points par référence)	
	Expérience de collecte, traitement et contrôle de séries de données pluriannuelles (4 points, 1 point par référence)	4
	Capacité de rédaction et de documentation (4 points, 1 point par référence)	4

Étape 2 : Analyse financière comparative des offres

Chaque offre financière techniquement qualifiée recevra une note financière F sur 100.

La note de 100 sera attribuée à l'offre financière valable la moins disante.

Pour les autres offres : $F = 100 \times (P_{min} / P)$, où P est le prix de l'offre considérée et Pmin le prix de l'offre techniquement valable la moins disante.

Étape 3 : Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financière (F) seront pondérées comme suit :

70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.

La note finale sera calculée selon la formule :

$$N = 0,7 \times T + 0,3 \times F.$$

Le contrat sera attribué à l'offre ayant obtenu la note finale N la plus élevée.

XIII. Dépôt des offres

Les offres seront déposées au bureau de la Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous :

Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 – Bureau 324 et 328

Département du Développement Durable

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable

Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage

420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard **17 septembre 2026 avant midi**, en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour l'élaboration et la consolidation du Rapport National d'Inventaire du Maroc (NIR) dans le cadre de la préparation du 2ème Rapport Biennal sur la Transparence (RBT2)

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »